

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2021

PROCES-VERBAL

L'an deux mille-vingt-un, le seize février, à vingt heures, le conseil municipal, convoqué le neuf février 2021, s'est réuni salle Marcel Bouguen sous la présidence de Madame Marie-Annick CREAC'HCADEC.

Présents : Mme Marie-Annick CREAC'HCADEC, Mme Anne-Thérèse ROUDAUT, M. Fabien GUIZIOU, Mme Sylvie RICHOUX, M. Marcel LE FLOC'H, Mme Isabelle LEHEUTRE, M. Bruno PERROT, Mme Hélène KERANDEL, M. Jean-Michel LALLONDER, Mme Danielle SALAUN, Mme Christine LE ROY CASTEL, M. Claude FILY, M. Jacques GUILLERMOU, Mme Nadine BIHAN, Mme Chantal LE GOFF, M. Olivier CREC'HRIOU, M. Sylvain SABATHIER, Mme Laurence GUEGANTON, M. Jean-Yves AOULINI, M. Steven MADEC, Mme Laure LE CORRE, Mme Carole LE HIR SALIOU, M. Damien SIMON, Mme Agnès BRAS-PERVES, Mme Hélène TONARD, Mme Marie-Claire LE GUEVEL, M. Mickaël QUEMENER, M. Paul TANNE et Mme Stéphanie VOJNITS.

Secrétaire : M. Damien SIMON.

La séance est ouverte à 20 heures.

Information sur les décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal, conformément à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales

- ❖ **Attribution de marchés** après consultation des entreprises selon une procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123 1° du Code de la commande publique :
 - **Avenant Mise en place de signal sonore PPMS dans les écoles et les locaux du service enfance.** Le marché a été attribué à l'entreprise Cegelec pour un montant de 39 249.87 € HT soit 47 099.84 € TTC.
 - **Déplacement d'une canalisation d'eau pluviale entre le stade et l'existant à proximité du terrain à 7.** Le marché a été attribué à l'entreprise MARC SA pour un montant de 21 015.00 € HT soit 25 218.00 € TTC.
Bruno PERROT précise que ces travaux avaient été prévus au budget 2020 afin de redimensionner le réseau d'eaux pluviales suite à la réalisation du terrain synthétique.

- ❖ **Renouvellement d'une ligne de trésorerie**
Etablissement : Crédit Agricole du Finistère
Montant : 1 000 000 €
Durée : 1 an, à compter du 15/02/2021
Taux variable : Euribor E3M mois moyenné + 1 % (base : 365 jours), soit E3M moyenné + 0,99 % (base : 360 jours)
Commission d'engagement : 0,10 % l'an, soit 1 000 €
Frais de dossier : 0 €

- ❖ **Décision d'ester en justice**
Action en défense de la commune suite à la requête en appel déposée par Mr MIGNON devant la Cour administrative d'appel de Nantes visant à annuler l'ordonnance du Tribunal administratif de Rennes en date du 7 octobre 2020
Représentation de la commune confiée à Maîtres GOURVENNEC et CUGNY-LARREY, à Brest

Le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour une proposition de convention avec la commune de Kersaint-Plabennec pour l'accueil d'un enfant porteur de handicap à l'ALSH. Accord unanime du conseil municipal pour rajouter ce sujet.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2020

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Débat d'orientations budgétaires 2021

L'article L.2312-1 du CGCT, modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, prévoit que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur. »

Suite à la présentation du rapport ayant été transmis aux conseillers municipaux avec les convocations à la présente séance, puis à la tenue du débat, le conseil municipal sera invité à prendre acte de ce débat par délibération.

Marcel LE FLOCH, adjoint aux Finances, fait une présentation du rapport d'orientations budgétaires transmis avec les convocations du conseil municipal.

Contexte financier national

Crédit global de la dotation globale de fonctionnement figé à 18,3 Md€, progression de la dotation de solidarité (+ 90 M€) et dotation nationale de péréquation stable.

Suppression de la Taxe d'habitation des résidences principales progressivement généralisée et compensée par l'Etat aux collectivités. Réduction de la valeur locative des établissements industriels : diminution des impôts économiques de 3,3 Md€. Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de 0,2 %.

Maintien des dotations de soutien de l'Etat à l'investissement (1,6 Md€) et du Fonds de péréquation intercommunal (1 Md€).

Recettes de fonctionnement

Stabilité de la dotation forfaitaire de DGF (895 K€), de la DNP (367 K€) et des dotations de compensation (192 K€), progression de la DSR (917 K€ en 2020).

Dotation de solidarité de la CCPA identique à 2020 : 119 150 €.

Revalorisation forfaitaire de 0,2% des bases fiscales. Pas d'évolution des taux. Produit attendu : +50 000 €.

Attribution de compensation CCPA (44 225 €) et Fonds de péréquation intercommunal (157 K€) : montants identiques à 2020.

Reversement par le budget annexe Enfance-jeunesse des charges de personnel N-1 : montant déterminé à l'examen du compte administratif 2020.

Dépenses de fonctionnement

Charges de personnel. Effectifs : 107 emplois dont 81 titulaires et 26 contractuels. Mesures d'ordre national : hausse du SMIC, reclassements indiciaires et « glissement vieillesse technicité ». Progression des carrières individuelles. Prime de précarité (10 % rémunération) pour contrats ≤ 1 an. Stagiairisation de 5 agents et remplacements systématiques et renforcement des services Enfance et Petite Enfance pour assurer continuité et application des protocoles sanitaires. Recrutement d'un agent pour ouverture Maison France Services. Objectif maximal d'évolution : + 2,2 %.

Charges à caractère général. Dépenses énergétiques, fournitures d'entretien, maintenance, spectacles culturels, etc. Facteurs externes : inflation, prix des carburants et des fluides, contraintes réglementaires, etc. Economies déjà obtenues par la renégociation de contrats, des marchés à bons de commandes et groupements d'achats ; marges de manœuvre désormais plus limitées. Adhésion à l'association Ener'gence pour développer une démarche de maîtrise de l'énergie et de réduction des factures de fluides. Crise sanitaire : des dépenses supplémentaires (produits d'hygiène, masques) compensées par la diminution de certaines dépenses (énergie, spectacles, etc.). Objectif maximal d'évolution : + 1,5 % (par rapport à 2019).

Charges de gestion courante. Subvention d'équilibre du budget annexe Enfance-jeunesse fortement conditionnée à l'évolution des charges de personnel de ces services et des participations des familles et des subventions de la CAF. Incidences de la crise sanitaire. Contributions et participations aux écoles privées de la commune et aux écoles d'autres communes en fonction de l'évolution du nombre d'élèves et du montant par élève : stabilité. Subventions aux associations et à l'école de musique intercommunale : maintien des enveloppes. Objectif maximal d'évolution : + 1,5 %.

Charges financières. Un prêt-relais de 1,2 M€ d'une durée de 2 ans en juillet 2020 en attente des versements de FCTVA et de subventions pour le pôle social et associatif. Un emprunt d'équilibre en 2021. Les crédits nécessaires seront provisionnés pour les intérêts de ces emprunts et de la ligne de crédit.

Dépenses d'investissement

Le programme d'investissement 2021 comprendra des dépenses d'équipement engagées et non achevées en 2020 (restes à réaliser) et des opérations nouvelles. Pôle associatif et social : ouverture prévue après l'été 2021 ; actualisation de l'autorisation de programme pluriannuelle avec les avenants aux marchés, le réaménagement complet du 2ème étage, les matériels et mobilier et l'aménagement paysager extérieur. Réalisation de plusieurs travaux importants : école maternelle, avenue Saint-Joseph, piste d'athlétisme, etc. Etudes pour des travaux futurs : école élémentaire, complexe sportif, mairie, maison de l'enfance, site de Lesquelen. Réaménagement urbain de l'îlot Jestin au centre-ville.

OPERATION	Montant
Groupe scolaire	556 000
Services administratifs	113 000
Voirie-Services techniques	1 464 000
Foncier	110 000
Espaces verts	76 000
Sport	615 000
Locaux associatifs	23 000
Culture	66 000
Enfance-jeunesse	116 000
Patrimoine-cimetière	142 000
Pôle social et associatif	5 331 000
Aménagement urbain	292 000
Environnement	94 000
TOTAL	8 998 000

Recettes d'investissement

Recettes restant à réaliser de l'exercice 2020 : 424 562 €.

Recettes nouvelles : 2 610 000 € dont subventions (659 000 €), cessions foncières (1 175 000 €), FCTVA (686 000 €) et taxe d'aménagement (90 000 €).

Autofinancement : excédent de fonctionnement reporté (2 322 000 €), amortissements (390 000 €) et virement de la section de fonctionnement.

Emprunt d'équilibre : 3 900 000 € maximum.

Budget annexe Enfance-Jeunesse

Niveau budgétaire total de fonctionnement (2020) : 1 679 173 € dont charges de personnel : 79,54 %.
 Reversement du montant réel constaté de l'année N-1 au budget général de l'année N. Fort impact de la crise sanitaire sur l'activité des services Enfance et Petite Enfance en dépenses et en recettes. La subvention d'équilibre du budget général et les évolutions tarifaires seront déterminées après examen des bilans financiers 2020 et des budgets prévisionnels 2021.

Evolution prospective des dépenses courantes

Evolutions annuelles limitées à 1,5 % des charges à caractère général et des charges de gestion courante et à 2 % des charges de personnel.

Total des charges de fonctionnement courant :

2021 : 6 875 K€. 2022 : 6 997 K€. 2023 : 7 121 K€

Evolution prospective des recettes courantes

Evolutions annuelles de 1,2 % du produit des impôts et taxes et des autres produits de gestion courante et de 1 % des dotations et participations.

Total des produits de fonctionnement courant :

2021 : 9 599 K€. 2022 : 9 708 K€. 2023 : 9 818 K€

Evolution prospective de l'endettement

En-cours au 31/12/2020 : 4 890 840 €.

Un emprunt d'équilibre sera inscrit en 2021 pour un montant maximal de 3,9 M€.

L'incidence de cet emprunt sera maîtrisée. Les charges financières resteront stables.

Annuité 2021 (92 €/habitant) inférieure de 15 % à l'annuité 2015 et à la moyenne des communes.

Après une augmentation mesurée, l'annuité diminuera à nouveau en 2023.

Evolution prospective de l'épargne

Epargne nette (en K€)	2021	2022	2023
	1 945	1 838	1 848

Les orientations budgétaires permettront de préserver une épargne nette de plus de 1,8 million d'euros à la fin de l'exercice 2023.

Evolution prospective des dépenses d'équipement

Poursuite et achèvement en 2021 des travaux du pôle social et associatif, investissement majeur et exceptionnel.

La situation financière restera favorable avec un endettement maîtrisé et un bon niveau d'épargne permettant d'assurer des marges de manœuvre pour le financement de nouvelles opérations d'investissement : Maintien en état du patrimoine bâti et routier de la commune

Poursuite des aménagements de sécurité et d'accessibilité des bâtiments communaux et de la voirie

Renouvellement de l'équipement des services et installations sportives, culturelles, scolaires, etc.

Le Maire invite les conseillers à débattre sur ces orientations budgétaires.

Hélène TONARD regrette l'absence de réunion des commissions municipales. Elle demande au Maire quelle est la situation de la commune après 9 mois de crise sanitaire concernant les services, la population, les associations, les entreprises.

Le Maire répond que les services ont répondu présent et sont restés ouverts en 2020, y compris les services Enfance et Petite enfance. Un service minimum a été organisé pour les enfants de soignants. Les agents ont été très professionnels et performants, en appliquant les mesures sanitaires et en réorganisant leur travail. Les autres services ont aussi fonctionné, parfois en télétravail et souvent en présentiel. Des protocoles très stricts sont encore en place malgré la diffusion tardive de modifications successives.

Les associations sont à l'arrêt depuis très longtemps, ce qui est compliqué pour le lien social. Les finances en sont affectées. Les associations contactent régulièrement la commune pour s'informer.

Commerçants et artisans sont également affectés. Certains sont parvenus à conserver une bonne activité. Pour d'autres, comme les restaurants et cafés, c'est très compliqué, parfois certains ont dû procéder à des licenciements. Des contacts réguliers et échanges ont lieu.

La population plabennecoise a été exemplaire, sur le port du masque, les salles de sport, le respect des consignes. Elle a compris qu'on n'avait pas d'autres choix. Les gens sont anxieux, ne comprennent parfois pas le couvre-feu à 18h, mais cela est moins pire que le confinement.

Hélène TONARD demande comment vont évoluer les services et si un accompagnement est prévu pour les foyers en difficultés.

Sylvie RICHOUX souligne que le constat est qu'il n'y a pas plus de demande d'aide financière ou alimentaire mais plus de demandes de logements sociaux, compte tenu de l'évolution des séparations et de violences dans les foyers. Peu de logements sociaux se sont libérés sauf en janvier dernier (7 ou 8 logements).

En réponse à Hélène TONARD, le Maire indique que selon la Maison de l'emploi, il n'y a pas plus de demandes d'emplois. Beaucoup d'entreprises ont continué à travailler et le marché est bien reparti.

Concernant la culture, Hélène KERANDEL répond que les compagnies préparent des spectacles en vue d'une éventuelle reprise en septembre. La salle culturelle est fermée sauf pour les artistes en résidence.

Bruno PERROT rappelle que le sport en intérieur est fermé. La commune met à disposition les terrains à l'extérieur pour faciliter la pratique.

Pour les activités de danse, le Maire dit que c'est un choix de les laisser fermées car il y a des mouvements lors de la pratique de la danse, comme pour le sport.

Pour l'année 2021, le Maire indique qu'on avise au fur et à mesure, que rien n'est figé mais il faut bien une base pour le budget.

Marie-Claire LE GUEVEL dit qu'il est compliqué de travailler sur les projets sans réunion de commissions, qu'elle regrette de ne pas avoir eu d'informations avant par exemple sur le projet d'extension de la mairie ou la Maison France Services. Le Maire répond que pour la mairie, c'est une étude afin de répondre au manque de place et que l'ensemble des projets seront discutés tout au long de l'année en commissions.

Marcel LE FLOCH fait part des questions écrites de la minorité reçues hier soir par mail.

Il précise que des réponses plus détaillées seront données très prochainement, à l'occasion de la présentation des comptes administratifs 2020 et des budgets 2021.

- Impact financier de la crise sanitaire sur le budget de la commune :

Achats de produits d'hygiène et masques en 2020 : 78426,42 € (aide Etat masques 4246 €)

Dépenses de personnel supplémentaire Services Enfance et Petite Enfance pour application des protocoles sanitaires : désinfection et renforcement de l'encadrement des enfants pour limiter les brassages de groupes
Participation des familles en baisse compte tenu des temps de fermeture lors du 1er confinement et d'une certaine diminution de fréquentation des services périscolaires et du multi-accueil.

- Coût global du pôle associatif et social et reste à réaliser par rapport au budget 2020 :

Crédits prévus à ce stade : 5 331 000 € en 2021. Incluant les reports 2020 ainsi que l'aménagement complet du 2ème étage, les matériels et mobilier et l'aménagement paysager extérieur.

Le coût global avec les dépenses réelles 2019 et 2020 est estimé à 8,3 M€. Ce montant sera précisé lors de la présentation du budget. Le montant du reste à réaliser 2020 est de 2 568 284 €.

- Bilan de l'installation de la vidéo protection.

Le coût de la vidéoprotection est réparti entre plusieurs opérations budgétaires (Sport, locaux associatifs, aménagement urbain, etc.).

Le Maire précise qu'il n'y a pas de nouvel investissement pour 2021, toutes les caméras prévues ont été installées. Il reste à devoir le solde de 2020.

Bruno PERROT dit qu'il est encore un peu tôt de tirer un bilan de l'utilisation du système de vidéoprotection, bien qu'une baisse de la délinquance ait été constatée. Le policier a pu aider les gendarmes dernièrement sur une affaire.

Le Maire et Bruno PERROT indiquent que des réglages sont encore nécessaires et en-cours par le fournisseur. Un problème d'interférence avec les fréquences de la station météo a été décelé ainsi que des microcoupures. Plusieurs réunions se sont tenues avec l'entreprise. Si les problèmes persistent, un recours sera envisagé.

- Nouvelles subventions attendues pour 2021.

Le montant total des subventions en 2021 est estimé à 659 000 € pour le pôle social et associatif : Département 363 000 + Etat-DSIL 296 000

- Cessions foncières 2021.

Le montant total des cessions foncières en 2021 est estimé à 1 175 000 € dont l'ancienne maison Breton (déjà vendue en janvier), le bâtiment et le terrain Arts et espaces, l'ancienne trésorerie, le terrain avec la maison au Scaven, l'ancienne maison Martin, le terrain près du pôle social à Aiguillon et le terrain à Kerséné.

Le Maire indique que les projets seront présentés en commission. La cession de la parcelle rue de Kerséné sera présentée à la prochaine réunion de la commission Urbanisme, en présence des conseillers de la commission Social. L'acquéreur serait la société Ages et vies pour un projet d'habitat partagé : 2x8 chambres avec présence d'auxiliaire de vie en permanence dans les locaux. Des logements seraient édifiés à l'étage.

Le Maire rappelle à Paul TANNE que la cession de bâtiments anciens vidés après le transfert d'activités au futur pôle social et associatif était prévue. Une demande d'achat existe pour beaucoup de bâtiments. C'est le cas d'Arts et Espace à Callac, situé en zone artisanale, pour des artisans.

- Evolution des charges de personnel.

Les charges de personnel ont baissé entre 2017 et 2020, en particulier compte tenu du transfert à la CCPA des services d'eau en 2018. A ce jour, il n'est pas prévu d'autres transferts de services à la CCPA. La projection prévoit une simulation d'évolution annuelle de 2,2 % en 2021 compte tenu des mesures nationales et du « glissement vieillesse technicité », puis de 2 % par an à compter de 2022, à titre de provision pour des évolutions de carrières et d'éventuels remplaçants d'agents absents.

- Dette et investissements envisagés en 2022 et 2023.

Le niveau budgétaire d'équipement prévu en 2021 s'élève à près de 9 M€. Compte tenu de ce niveau exceptionnel, un emprunt d'équilibre est prévu courant 2021 à hauteur de 3,9 M€. En 2021, a été calculé le remboursement de 2 trimestrialités. Les années suivantes, 4 trimestrialités seront remboursées, ce qui explique l'évolution de l'annuité totale.

L'investissement le plus important est prévu cette année et le niveau budgétaire d'investissement sera donc inférieur en 2022 et 2023. Beaucoup de projets sont projetés : aire de jeu, entretien voirie, peut-être route de Guipavas, enfouissement de réseaux rue Pierre Justin, éventuelle rénovation du terrain de foot A et d'autres terrains à côté de la salle, clôtures, rénovation salle Marcel Bouguen, agrandissement de la section des débrouillards à la Maison de l'enfance, parking à côté de la maison Martin, city park, aménagement de la vallée de Roudoulevry, giratoire de Penhoat, motte féodale de Lesquelen, etc. Tout n'est pas cité encore pour les prochaines années. Mais il faudra faire des choix budgétaires. Il n'est pas prévu normalement de nouvel emprunt en 2022 et en 2023.

En réponse à Paul TANNE et Hélène TONARD, le Maire précise que le coût évalué du réaménagement du 2^{ème} étage du bâtiment B a été ajouté à l'opération Pôle social et associatif suite à la demande très récemment reçue de la fédération départementale de Familles Rurales, à la recherche de bureaux en location pour son siège. Ce projet d'aménagement sera présenté en commission. Après une visite du pôle, le conseil d'administration de Familles Rurales se positionnera en mars.

Le Maire répond à Paul TANNE que la Maison France Services sera positionnée à l'entrée principale du pôle social. Une personne accueillera le public pour apporter une aide aux démarches administratives. Des postes informatiques seront installés. Cette personne aura des accès privilégiés avec les différents organismes. Afin d'assurer la confidentialité, le hall ne sera pas traversant. Une autre entrée du bâtiment est prévue à l'arrière. Le Préfet est venu visiter les futurs locaux de la Maison France Services et l'ensemble du pôle social et associatif dans le cadre du programme Petites Villes de Demain.

Une demande a été déposée conjointement avec les communes de Plouguerneau et de Lannilis ainsi que la CCPA. Une aide en ingénierie est prévue avec un financement par l'Etat de 75 % d'un chargé de mission, le solde étant pris en charge par la CCPA, pour l'accompagnement au montage des dossiers, procédures, demandes de subventions. L'objectif est de favoriser les projets de revitalisation des centres villes et centres-bourgs. Une convention sera signée avec l'Etat. Toutes les communes n'ont pas été retenues.

En réponse à Hélène TONARD, le Maire indique que le public ne peut assister à la réunion du conseil municipal du fait du couvre-feu. Seuls les correspondants de presse sont autorisés par dérogation, ce qui permet d'assurer l'information de la population. De plus, le compte-rendu de la réunion du conseil municipal est diffusé avec le BIM.

Marie-Claire LE GUEVEL et Mickaël QUEMENER regrettent que la réunion ne soit pas retransmise comme cela est fait dans d'autres communes.

Suite à la présentation du rapport d'orientations budgétaires, puis à la tenue du débat, le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de ce débat d'orientations budgétaires 2021.

3. Contrats d'Assurance des Risques Statutaires -Consultation groupée

La commune dispose d'un contrat d'assurance des risques statutaires garantissant une partie des frais laissés à sa charge en cas d'absence pour raisons de santé de ses agents conformément au statut de la fonction publique.

Le Centre départemental de gestion du Finistère (CDG29) propose aux collectivités du département de s'associer à une procédure groupée de mise en concurrence.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,
Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de charger le Centre départemental de gestion du Finistère de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour le compte de la commune une convention d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, qui se substituerait le cas échéant au contrat actuel de la commune.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, accident de service & maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie & maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, maladie professionnelle, maladie grave, maternité, paternité, adoption, maladie ordinaire.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2022.

Régime du contrat : capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

4. Désignation de personnalités qualifiées au conseil d'administration de l'EPCC Ecole de Musique du Pays des Abers-Côte des Légendes

La commune est adhérente à l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) créé en décembre 2011 et gérant l'école de musique intercommunale du Pays des Abers- Côte des Légendes.

Les statuts de l'établissement prévoient que son conseil d'administration comprenne deux personnalités qualifiées « désignées conjointement par les collectivités territoriales et leurs groupements, pour une durée de trois ans renouvelables ».

Le conseil d'administration de l'EPCC propose la désignation de Messieurs Rémi Abjean, ancien élu à la culture à Plouguerneau et Patrick Quéro, ancien élu au spectacle vivant à Lesneven.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la désignation des deux personnalités qualifiées au sein du conseil d'administration de l'EPCC Ecole de musique du Pays des Abers-Côte des Légendes.

5. Convention avec la commune de Kersaint-Plabennec pour l'accueil de loisirs

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la passation de la convention annexée avec la commune de Kersaint-Plabennec pour l'accueil individualisé d'un enfant porteur de handicap par l'Accueil de loisirs de Plabennec.

A la demande de la famille d'un enfant domicilié sur la commune de Kersaint- Plabennec, celui-ci pourrait être accueilli à l'accueil de loisirs, la commune de Kersaint-Plabennec s'engageant à prendre à sa charge le coût d'un agent affecté à l'accompagnement de cet enfant.

Le montant de la prise en charge serait basé sur le coût horaire de l'agent multiplié par le nombre d'heures d'accueil.

Cette convention serait conclue pour une durée d'une année, puis prolongée par tacite reconduction.

Isabelle LEHEUTRE présente la convention. Il s'agit d'accueillir un enfant, qui nécessite un encadrement supplémentaire, dès les vacances de février, d'où l'urgence. Le conseil municipal de Kersaint-Plabennec délibère ce soir également.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention avec la commune de Kersaint-Plabennec pour l'accueil individualisé d'un enfant porteur de handicap par l'Accueil de loisirs de Plabennec

Autres informations

Le Maire indique que l'école du Lac est menacée d'une fermeture de classe à la prochaine rentrée. Un courrier a été adressé au rectorat pour rappeler les effectifs importants et la présence d'enfants de l'IME. Avec Isabelle LEHEUTRE, elles ont été reçues à l'Inspection académique, puis ont participé à une réunion avec les syndicats et les représentants de l'Inspection académique.

Les casiers pour les conseillers municipaux ont été déplacés de la salle des commissions à la salle du conseil municipal.

Les commissions municipales se réuniront au mois de mars et la prochaine réunion du conseil municipal est programmée le 31 mars.

Questions diverses

Paul TANNE demande pourquoi la réponse à sa question posée au conseil municipal en décembre dernier au sujet de l'application de la réglementation thermique au pôle social et associatif a tant tardé.

Jean-Michel LALLONDER rappelle à Paul TANNE que depuis juin 2020, 4 ou 5 réponses lui ont été faites à ses questions sur le même sujet, mais qu'il les a systématiquement contestées. Les réponses techniques, très détaillées et argumentées ont été écrites par les professionnels du bâtiment qui suivent le projet, dont Paul TANNE paraît remettre en cause les compétences. Une réponse complète et définitive a été remise à l'ensemble des membres de la commission Travaux le 26 janvier dernier (voir compte-rendu de la commission).

Paul TANNE estime que les réponses sont fragiles juridiquement et que les travaux ne respectent pas les normes. Jean-Michel LALLONDER lui répond que c'est son avis, mais pas celui des experts missionnés par la commune.

Hélène TONARD demande si des solutions ont été étudiées concernant la vaccination Covid en particulier pour les personnes âgées.

Le Maire répond qu'une demande d'ouverture d'un centre de vaccination à Plabennec a été faite, mais sans accord à ce jour du Préfet.

Sylvie RICHOUX indique que peu de demandes avaient été reçues jusqu'à aujourd'hui pour une assistance à la prise de rendez-vous, qui est compliquée en particulier pour certaines personnes âgées. Cet après-midi, elle a pu obtenir seulement 3 rendez-vous en deux heures.

La séance est levée à 22 heures.